



PRIX CATHOLIQUE DES MÉDIAS

Règlement pour candidates et candidats

Catégories de récompenses

La Conférence des évêques suisses (CES) organise chaque année le **Prix catholique des médias, subdivisé en quatre catégories**:

- Publication sur les réseaux sociaux
- Texte (en ligne ou sur papier)
- Vidéo (télévision ou en ligne)
- Audio (radio ou podcast)

Prix

Un gagnant est désigné pour chaque catégorie. Parmi les quatre gagnants, un seul recevra le prix principal. **Les prix sont répartis comme suit :**

- **Le prix principal**, d'une valeur de CHF 2'000.00
- Un prix pour chacune des trois autres catégories, d'une valeur de CHF 1'000.00 chacun.

Conditions de participation

- Le Prix principal et le Prix spécial peuvent être décernés uniquement à des personnes qui ont publié leur travail dans un média suisse.
- Les candidates et candidats ne peuvent présenter qu'un seul travail.
- Pour le Prix des médias sociaux, le travail médiatique doit avoir un lien avec la Suisse (auteur actif en Suisse ou contenu lié à la Suisse).

Sont admis

- Documentaires à la télévision
- Émissions de radio
- Articles écrits dans la presse écrite ou sur Internet
- Contributions visuelles sur les médias sociaux
- Podcasts

Ne sont pas admis

- Monographies
- Travaux scientifiques
- Traités de théologie
- Prédications

Date de publication

Les œuvres doivent avoir été publiées ou diffusées **entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**.



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Le travail doit remplir l'un ou plusieurs des critères suivants

- Raconter la vie ecclésiale
- Soutenir les valeurs chrétiennes
- Renforcer le sens des responsabilités humanitaires ou sociales
- Contribuer à la coexistence fraternelle entre communautés, religions, cultures ou individus différents

Dépôt des candidatures

La candidature doit être envoyée au plus tard **le 15 janvier 2026**.

Remise du Prix catholique des médias

Une cérémonie de remise des prix aura lieu en présence du président du jury et de l'évêque des médias **le 23 avril 2026 à Berne**. Les lauréats doivent être présents lors de la remise des prix.

Remarque

Le jury peut décider de renoncer à décerner un ou plusieurs Prix.

Fribourg, octobre 2025